

# Assemblée des délégués à Soleure

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 70

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Janvier 1908

N° 70

Januar 1908

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.  
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.  
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Assemblée des délégués à Soleure. — 2° Exposition de Soleure. — 3° Exposition de Venise. — 4° Acquisitions de la Commission Fédérale des Beaux-Arts. — 5° Correspondances. Nouvelles des Sections. — 6° L'Art et la Gazette de Lausanne. — 7° Locaux d'Expositions (E. Geiger). — 8° Nouvelles diverses. Concours. — 9° Bulletin des Expositions.

**Assemblée des délégués à Soleure.**

L'assemblée générale de Fribourg avait décidé que le comité central pourrait réunir, quand il le jugerait convenable, une assemblée de délégués de la société. La première de ces assemblées a eu lieu à Soleure le mercredi 9 octobre 1907, à 9 heures du soir, à l'Hôtel de la Couronne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Propositions pour les nominations à la commission fédérale des Beaux-Arts.
- 2° Participation de la société à l'exposition de Venise.
- 3° Création d'un fonds de secours. (Proposition de M. Jeanneret.)
- 4° Rapport du comité central sur la conférence des présidents des sociétés artistiques suisses.
- 5° Exposition de la société.

M. Silvestre, président central, présidait. Etaient délégués par la section d'Aarau M. Bolens ; Bâle, MM. de Goumois et Mangold, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts ; Berne, MM. Cuno Amiet, Buri et Tièche ;

Fribourg, M. de Schaller ; Genève, MM. H. van Muyden, Louis Rheiner, Vautier et Vibert, membre de la commission fédérale des Beaux-Arts ; Lausanne, M. Hermenjat ; Lucerne, M. Emmenegger ; Neuchâtel, MM. de Meuron et Röthlisberger ; Paris, M. Reymond ; Valais, M. Bieler ; Zurich, MM. Meier et Righini. Les sections de Munich et du Tessin n'ont pas envoyé de délégués.

Etaient aussi présents MM. H. de Saussure, vice-président central, G. Maunoir, secrétaire central, G. Kohler, vice-secrétaire central ; M. Demme, délégué de la société à l'exposition de Soleure ; M. Bühler (section de Berne), peintre à Soleure.

Avant de passer aux propositions pour le renouvellement de la commission fédérale des Beaux-Arts, M. de Meuron (Neuchâtel), rend compte des travaux du jury de l'exposition de Soleure. Celui-ci a décidé : 1° Chaque sociétaire aura le droit d'exposer au moins une des œuvres qu'il a envoyées à Soleure. 2° Dans la mesure du possible, les œuvres de chaque artiste seront groupées. 3° S'il y a assez de place, les œuvres qui auront été préalablement mises de côté par le jury pourront être placées. La commission de placement a été formée de MM. Amiet, Berne ; Emmenegger, Lucerne ; Righini, Zurich et Vautier, Genève.

PROPOSITIONS POUR LES NOMINATIONS A LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS.

Avant de proposer les candidats de notre société à la commission fédérale des Beaux-Arts, M. Silvestre président

central constate que le nouveau règlement de cette commission ne nous permettra pas d'être représentés comme nous devrions l'être. Malheureusement lorsque nous avons protesté contre ce nouveau règlement on nous a répondu « Vos amis étaient d'accord » : Nous avons l'air de nous tirer dans les jambes.

Il faut qu'à l'avenir nos représentants à la commission s'inspirent des désirs et des décisions de la société en ce qui concerne les questions d'intérêt général. Les commissaires nommés sur notre proposition doivent être vraiment nos représentants, ils devraient aussi être convoqués de droit à toutes nos assemblées de délégués.

C'est aussi l'avis de MM. Hermenjat (Lausanne) et Vibert (Genève), ainsi que de l'assemblée, qui adopte la motion suivante :

« Les candidats à la commission fédérale des Beaux-Arts proposés par notre société s'engagent à s'inspirer dans les délibérations de la Commission des décisions et des désirs de la société en ce qui concerne les questions vitales et d'intérêt général et cela dans l'intérêt de l'art et des artistes suisses.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. Mahgold (Bâle), Röthlisberger (Neuchâtel), Reymond (Paris) Vautier et Vibert (Genève), Emmenegger (Lucerne), l'assemblée décide d'émettre le vœu que notre président central soit nommé membre de la commission fédérale et de charger nos représentants actuels à la commission d'appuyer sa candidature.

Puis elle adopte la liste des candidats suivants :

MM. Albert Silvestre, peintre, président central, Genève.

Amiet Cuno, peintre, Berne.

Buri Max, peintre, Berne.

Emmenegger Hans, peintre, Lucerne.

Righini Sigismund, peintre, Zurich.

Il est aussi convenu que nos représentants à la commission fédérale assisteront de droit à toutes les assemblées de délégués.

#### EXPOSITION INTERNATIONALE DE VENISE :

M. Silvestre rappelle que l'assemblée générale de Fribourg avait chargé le comité central d'étudier la question de la participation des artistes suisses à l'exposition de Venise et d'examiner si nous y prendrions part comme société ou s'il serait préférable d'y organiser une section officielle suisse.

Il rend compte des démarches qui ont été faites et desquelles il ressort que le comité de cette exposition serait très désireux qu'il y eut dorénavant une section suisse mais à condition qu'il n'y figure que des œuvres de premier ordre. Ce comité est disposé à nous faciliter de toutes manières l'organisation de notre section et mettrait gratuitement à notre disposition un terrain pour la construction à nos frais d'un pavillon spécial, un pavillon déjà existant ou une salle

d'un des palais, dans ces deux derniers cas nous n'aurions à notre charge que les frais d'installation et de décoration. La dernière solution qui nous coûterait au bas mot la somme de 6000 fr. paraît la seule possible.

En résumé il y a donc trois questions à étudier.

1° Devons nous prendre part à cette exposition et cela comme société ou bien en organisant avec le concours de la Confédération une section officielle suisse ?

2° De quelle façon les œuvres destinées à y être exposées seraient choisies ?

3° La question financière.

Après discussion, l'assemblée décide que nous devons prendre part à cette exposition en organisant nous-même notre section.

En ce qui concerne le second point :

Comment se fera le choix des œuvres exposées, M. Silvestre fait observer que nous aurons très peu de place, une centaine d'artistes au maximum pourront exposer, la question est donc excessivement délicate. Nous pourrions prévenir les sociétaires qu'un jury nommé par la société choisirait au prochain salon fédéral les œuvres qui seraient exposées à Venise.

Après une sérieuse discussion l'assemblée se range à son avis, elle admet le principe de la sélection et le comité central est autorisé à continuer l'étude de la question en tenant compte du double jury de la nationale et de la société.

Au sujet du côté financier de l'exposition, rien n'est arrêté et le comité central est chargé d'étudier cette question, en ne recourant qu'en dernier lieu à une demande de subvention.

Peut-être faudra-t-il avoir recours à la participation financière de chacun des exposants.

#### *Conférence entre les présidents de sociétés artistiques suisses.*

M. Silvestre résume ce qui s'est fait à cette réunion tenue à Genève le 2 septembre sous la présidence de M. Vuillermet, président de la commission fédérale des Beaux-Arts et à laquelle assistaient MM. Abt, président du comité central du Kunstverein ; Kaufmann, président de la « Sécession » ; A. Silvestre, président central de notre société. M. Reinhart remplissait les fonctions de rapporteur.

Ces messieurs n'ont pas voulu entrer en discussion au sujet du nouveau règlement de la commission fédérale. M. Silvestre leur a alors fait observer qu'il ne voyait pas la raison pour laquelle on les avait réunis ; mais ces messieurs lui ont déclaré qu'ils n'avaient pas qualité pour remettre en discussion le texte du règlement qui est entre les mains de M. le conseiller fédéral Ruchet, qui seul a le pouvoir maintenant de l'accepter tel quel ou de le modifier.

M. Abt a ensuite déploré l'antagonisme qui existe entre les divers groupements s'occupant d'art, antagonisme



qui nous empêche d'arriver aux résultats que nous obtiendrions si nous étions d'accord.

Il constate la difficulté que nous avons à organiser des expositions alors que tout nous manque pour cela, le Kunstverein lui, a déjà tous les rouages nécessaires pour organiser des expositions, ce qui est très compliqué pour nous.

Dans son idée, le Kunstverein est là pour payer et organiser des expositions, à nous de créer des œuvres d'art sans avoir le trac des questions d'organisation. N'y aurait-il pas possibilité d'une entente entre la société et le Kunstverein ?

L'idée de M. Abt est en résumé celle-ci : Il serait créé une sorte de fédération des sociétés artistiques, chacune d'elles gardant sa pleine liberté et son jury et le Kunstverein se chargerait de l'organisation matérielle des expositions.

Ces messieurs ont chargé notre président de rédiger une proposition dans ce sens. Il a accepté de le faire si nous étions d'accord.

Après une très longue et vive discussion, les uns trouvant l'idée de M. Abt excellente, les autres s'en méfiant, l'assemblée l'autorise à se charger de rédiger la proposition de M. Abt mais sans engagement aucun de notre part. M. Vibert (Genève), a voté contre l'entrée en matière.

#### CRÉATION D'UN FONDS DE SECOURS

(Proposition de M. Jeanneret) :

Cette question, très délicate, a été étudiée par le comité central, qui a demandé l'avis de spécialistes. Nous nous heurtons à de grosses difficultés financières étant donné le nombre relativement restreint de nos membres.

D'autres sociétés étudient aussi cette question, le Kunstverein et à Genève la société entre artistes et amis des Beaux-Arts. Peut-être pourrions-nous, si nous ne pouvons pas arriver seuls à un résultat, nous entendre avec le Kunstverein, car la société genevoise ne s'occupe pas des artistes vivants.

L'idée de M. Jeanneret était surtout de créer un lien nouveau, d'augmenter la solidarité entre professionnels, mais pour le moment le comité central ne voit guère la possibilité d'arriver à un résultat.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Saussure, van Muyden, de Meuron, Röthlisberger, Raymond qui voudrait que chaque membre verse 5 francs par an et que des secours soient donnés en cas de nécessité jusqu'à épuisement des ressources, Vibert qui compte que nos membres passifs nous procureront les ressources suffisantes pour créer nous-même notre fonds sans nous adresser au Kunstverein, le comité central est chargé de continuer l'étude de cette question 1° en créant notre fonds par nos propres forces, 2° au moyen d'une entente avec le Kunstverein.

M. Righini (Zurich) trouve qu'il y aurait là une magnifique occasion de nous rapprocher du Kunstverein. M. Bolens (Argovie) demande qu'il soit fait une enquête auprès de tous les sociétaires pour leur demander leur avis.

#### MEMBRES PASSIFS :

Conformément à la décision prise à l'assemblée de Fribourg, les sections sont invitées à recruter le plus grand nombre possible de membres passifs.

Il n'est fait aucune opposition à ce que les dames puissent être admises au nombre des membres passifs.

En ce qui concerne l'estampe originale que la société éditera spécialement à leur intention, il est décidé, sur la proposition de M. Silvestre, de demander à M. Hodler de se charger de celle de 1908.

#### Bourses fédérales.

L'assemblée décide, à la demande de M. Bolens (Argovie) de charger le comité central de faire des démarches auprès de la commission fédérale des Beaux-Arts pour qu'elle renvoie beaucoup plus vite à leurs auteurs les envois des candidats aux bourses fédérales.

M. Bolens (Aarau), appuyé par M. Rheiner (Genève), demande que la commission fédérale fasse des enquêtes sérieuses avant d'attribuer des bourses aux candidats qui les demandent, pour éviter qu'elles soient données à des artistes auxquels leur situation de fortune permettrait de s'en passer.

M. Bolens voudrait aussi que plusieurs bourses ne soient pas attribuées à un seul canton. M. Vibert, membre de la commission fédérale des Beaux-Arts, répond à M. Bolens que les membres de la commission ignorent à quel canton appartiennent les candidats et que le Département de l'intérieur s'entoure de toutes les garanties possibles quant à la situation de fortune des candidats aux bourses.

M. Vautier (Genève) attire l'attention des artistes sur l'attitude de la Gottfried Keller Stiftung, qui refuse à peu près complètement son appui aux artistes vivants.

GUSTAVE MAUNOIR.  
Secrétaire central.

### Exposition de Soleure.

Les comptes de notre exposition n'étant pas encore bouclés il ne nous est pas possible d'en donner dans ce numéro le compte rendu financier.

Nous pensons cependant intéresser nos collègues en leur donnant quelques détails sur l'Exposition.

Ouverte du 13 octobre au 10 novembre 1907, dans le nouveau Saalbau obligeamment mis à notre disposition